



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Direction des Examens et Concours
Bureau DEC 3**

**Jean-Pierre GHOMMIDH
Responsable de bureau
DEC3**

Affaire suivie par :
Katia Marty
Responsable de pôle
DEC3DNB
Tél : 05 36 25 70 37
Mél : katia.marty@ac-toulouse.fr

Juliette Meurisse
Gestionnaire CL
Tél : 05 36 25 76 75
Mél : juliette.meurisse@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le vendredi 14 novembre 2025

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des lycées publics et privés
sous contrat

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des collèges publics et privés
sous contrat

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements agricoles

Objet : Certification en langues vivantes étrangères - Session 2026

**Références : - Note de service DGESCO C1-3 du 15/07/2025 parue au BOEN n° 31 du 21/08/2025
- Note de service DGESCO C1-3 n° D2025- 010093 du 3/11/2025**

Les certifications en langues vivantes étrangères sont des outils d'évaluation et de valorisation des compétences linguistiques des élèves.

Elles s'inscrivent en cohérence avec les autres dispositifs d'évaluation en langue mis en place par le ministère (Ev@lang collège, attestation de langue adossée au baccalauréat, mention « mobilité européenne et internationale »).

Ces certifications contribuent à la valorisation du plurilinguisme et de la diversité de l'enseignement des langues vivantes étrangères en France. Elles sont proposées par le ministère de l'éducation nationale, en partenariat avec des organismes certificateurs internationaux reconnus : la *Kultusministerkonferenz (KMK)* pour l'allemand, le *Cambridge Assessment English* pour l'anglais, l'*Instituto Cervantes* pour l'espagnol.

1 Niveaux des certifications présentées

La session 2026 de la certification en langues vivantes étrangères concerne trois langues : l'allemand, l'anglais et l'espagnol.

Pour l'allemand, les certifications attestent, en fonction des résultats obtenus par les élèves, d'un niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou d'un niveau B1 (utilisateur indépendant) dans les compétences linguistiques définies par le Cadre européen de référence pour les langues (CERCL).

Pour l'anglais, la certification atteste, en fonction des résultats obtenus par les élèves, du niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 (utilisateur expérimenté) dans les compétences linguistiques définies par le Cadre européen de référence pour les langues (CERCL).

Pour l'espagnol, les certifications attestent, en fonction des résultats obtenus par les élèves, d'un niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou d'un niveau B1 (utilisateur indépendant) dans les compétences linguistiques définies par le Cadre européen de référence pour les langues (CERCL).



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La gestion de ce dossier est assurée par les services rectoraux (bureau DEC3-DNB), y compris pour les candidats des lycées professionnels.

2 Publics concernés

Les certifications en langues vivantes étrangères sont proposées aux élèves volontaires des établissements publics ou privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

2.1 Pour l'allemand

- Elèves des classes de seconde et de première des lycées généraux et technologiques
- Elèves des classes de première et de terminale des lycées professionnels
- Elèves des classes de troisième de collège suivant un enseignement de langues et cultures européennes en allemand
- Elèves des classes de troisième de collège proposés par leurs professeurs
- Elèves des établissements du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt

2.2 Pour l'anglais

- Elèves des classes de terminale des sections européennes d'anglais des lycées généraux, technologiques et professionnels
- Elèves des classes de terminale préparant au baccalauréat français international (BFI), section britannique
- Elèves des classes de terminale inscrits dans les enseignements de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) anglais et anglais, monde contemporain

2.3 Pour l'espagnol

- Elèves des classes de seconde des sections européennes d'espagnol des lycées généraux et technologiques
- Elèves des classes de première des sections européennes d'espagnol des lycées professionnels

3 Candidats en situation de handicap ou atteints de maladies graves

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification.

Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves à la direction des examens et concours (DEC3DNB) le plus tôt possible et, **au plus tard le vendredi 5 décembre 2025**, délai de rigueur, à l'attention de Juliette MEURISSE (juliette.meurisse@ac-toulouse.fr), en particulier pour les élèves ayant besoin de sujets adaptés (transcription écrite de l'audio, Arial 14, Arial 16, Arial 20 ou en braille).

Pour les sujets en braille, il doit être précisé lors de la demande : braille avec ou sans support numérique, fichier.txt.

Les organismes certificateurs transmettront directement aux DEC les sujets en braille.

4 Inscriptions des élèves et déroulement des épreuves

Pour toutes les langues, l'inscription des élèves se fera sous la responsabilité du chef d'établissement **du lundi 17 novembre 2025 au vendredi 5 décembre 2025** par l'application CYCLADES sur le portail Arena (<https://si-etab.in.ac-toulouse.fr/arena>).

J'attire votre attention sur le fait qu'aucune inscription ne sera possible au-delà de ce délai.

Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5 Confirmation d'inscription

Les établissements éditeront pour chaque candidat une confirmation d'inscription par l'application CYCLADES.

Il conviendra d'apporter un soin particulier à la vérification des données relatives à l'état civil (civilité, nom, prénom, date et lieu de naissance), ces informations figurant ensuite sur les diplômes, telles qu'elles ont été saisies.

La confirmation devra obligatoirement être signée par le candidat si ce dernier est majeur, ou le cas échéant, par son représentant légal.

Les établissements ne retourneront pas les confirmations d'inscription au rectorat mais les conserveront pendant deux ans.

6 Convocation des candidats

6.1 Convocation des candidats à l'épreuve orale

La convocation des candidats à l'épreuve orale est assurée par le chef d'établissement et laissée à son initiative.

6.2 Convocation des candidats aux épreuves écrites collectives

Les convocations des candidats aux épreuves écrites collectives sont mises à disposition dans l'espace établissement de l'application Cyclades.

7 Déroulement des épreuves

7.1 Sujets des épreuves

Les documents supports d'épreuves vous seront transmis par le bureau DEC6 dec6@ac-toulouse.fr
Tél : 05 36 25 70 97 ou 05 36 25 70 95.

7.2 Déroulement des épreuves écrites collectives et des épreuves orales



Les épreuves écrites et orales de la certification en langues sont évaluées obligatoirement par des enseignants ayant bénéficié d'une formation.

Pour les certifications en anglais et en espagnol, les épreuves écrites et orales se déroulent dans l'établissement d'inscription du candidat et les déplacements d'enseignants d'un établissement à un autre au moment des épreuves orales doivent, autant que faire se peut, être limités.

En conséquence, vous veillerez, avant de procéder à l'inscription de vos élèves, à vous assurer de disposer d'une équipe d'enseignants formés qui participeront à cette certification.

Je vous invite d'ores et déjà, pour ce faire, à sensibiliser les équipes pédagogiques sur la nécessité de proposer à tous les élèves des classes concernées de se présenter, s'ils le souhaitent, à l'examen de la certification.

Pour la certification en allemand, les épreuves écrites et orales se déroulent autant que possible dans l'établissement d'inscription du candidat. A cet effet, les enseignants peuvent être amenés à se déplacer entre les établissements, notamment dans le cadre des épreuves orales.

Les épreuves s'organisent en étroite collaboration entre professeurs d'allemand et chefs d'établissement. Ils coopèrent à ce titre au sein de leur établissement et, en ce qui concerne les épreuves orales, avec les établissements voisins proposant à leurs élèves la certification en allemand.

Les enseignants devant intervenir pour les corrections collégiales ainsi que pour les épreuves orales dans un autre établissement que leur établissement d'exercice recevront une convocation de la part de la DEC.



7.2.1 Épreuves écrites collectives

Ces épreuves évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension écrite et l'expression écrite. S'y ajoute la compétence *Use of English*, évaluée dans le cadre de la certification en anglais.

Les épreuves écrites collectives se tiennent en règle générale dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement, sauf pour les élèves relevant des établissements du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

Elles ont lieu dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes permettant l'écoute des fichiers son MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs des langues concernées.

Il est impératif de vérifier le fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves.

En amont des épreuves, les professeurs concernés doivent également prendre connaissance des documents spécifiques insérés dans les enveloppes envoyées aux établissements.

Ces documents contiennent des instructions pour le bon déroulement de l'épreuve et le traitement égalitaire des candidats.

Je vous demande par ailleurs de veiller à ce que les candidats ne composent pas au crayon à papier.

7.2.2 Épreuves orales

Pour la certification en langue allemande

L'épreuve dure 15 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'entretien pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

Pour la certification en langue anglaise

L'épreuve dure 14 minutes par paire de candidats, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que les professeurs évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves.

Pour la certification en langue espagnole

L'épreuve dure 12 minutes par élève, avec 12 minutes de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'entretien pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

8 Calendrier des épreuves

8.1 Épreuves écrites collectives

Allemand : mardi 10 mars 2026 de 9h à 12h30

Anglais : mardi 10 mars 2026 de 8h30 à 12h30

Espagnol : mardi 10 mars 2026 de 9h à 11h45

N.B. : les horaires des épreuves écrites peuvent être adaptés dans la limite d'une heure par rapport aux horaires publiés au bulletin officiel afin de répondre aux contraintes locales. Dans ces conditions, si l'horaire de début de l'épreuve est avancé, aucun candidat ne peut quitter la salle d'examen avant l'horaire officiel du début de l'épreuve.

8.2 Épreuves orales

Pour les trois langues : entre le lundi 2 février 2026 et le vendredi 3 avril 2026



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

9 Corrections des épreuves écrites collectives

9.1 Pour l'anglais et l'espagnol

Les épreuves de compréhension orale, compréhension écrite, *Use of English* (pour l'anglais uniquement) et expression écrite seront corrigées au sein de l'établissement d'inscription et, sur désignation du chef d'établissement, par des professeurs choisis parmi ceux ayant bénéficié de la formation académique à la certification.

Les copies des épreuves écrites n'étant pas anonymisées, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.

Toute difficulté liée à la désignation des correcteurs devra être signalée à l'IA-IPR de la langue vivante concernée.

Les enseignants correcteurs ne recevront pas de convocation de la part de la DEC, à l'exception de ceux qui, sur avis de l'IA-IPR, seront appelés, de façon exceptionnelle, dans l'hypothèse où les ressources internes ne seraient pas suffisantes, à intervenir pour ces corrections dans un autre établissement.

9.2 Pour l'allemand

Le principe d'une correction collégiale de l'expression écrite est maintenu.

Les établissements centres de correction ainsi que les dates retenues pour ces corrections sont les suivants :

CENTRE DE CORRECTION	DATES DES CORRECTIONS COLLEGIALES
Lycée Mandela, Pibrac	Vendredi 3 avril 2026
Lycée Matisse, Cugnaux	Mardi 7 avril 2026
Ensemble Scolaire Saint Joseph - La Salle, Toulouse	Jeudi 9 avril 2026
Lycée Lapérouse, Albi	Vendredi 10 avril 2026

Le tableau de correspondance centre épreuve/centre de correction vous sera communiqué ultérieurement.

Les copies d'expression écrite non anonymisées et triées impérativement par ordre alphabétique ainsi que les listes d'émargement des candidats devront être transmises par courrier permettant le suivi (recommandé avec accusé de réception, courrier suivi ...) aux centres de correction au plus tard le **mardi 17 mars 2026**.

10 Saisie des notes des épreuves

10.1 Epreuves orales

Les notes des épreuves orales seront saisies par les examinateurs dans l'application CYCLADES dès la fin des épreuves et **au plus tard le vendredi 3 avril 2026**, délai de rigueur.

10.2 Epreuves écrites collectives

10.2.1 Certifications en anglais et en espagnol

Les bordereaux de notation des épreuves écrites collectives seront mis à disposition des établissements dans l'application CYCLADES début mars 2026.

Les notes de compréhension orale, compréhension écrite, *Use of English* (pour l'anglais uniquement) et expression écrite seront saisies par les correcteurs dans l'application CYCLADES au plus tard le **mardi 24 mars 2026**, délai de rigueur.



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

10.2.2 Certifications en allemand

Les bordereaux de notation des épreuves de compréhension orale et de compréhension écrite seront mis à disposition des correcteurs dans l'application CYCLADES.

Les notes d'expression écrite seront saisies sur place dans l'application CYCLADES à l'issue de la correction collégiale.

11 Gestion des documents d'examen : documents à conserver

Les établissements conserveront les documents suivants relatifs aux certifications en langue durant un an :

- Bordereaux de notation des épreuves orales dûment complétés (1 bordereau pour l'expression orale) ;
- Tous les supports de notation des épreuves orales dûment complétés pour chaque candidat (feuilles de notation individuelles, feuilles de notation globale lorsqu'elles existent, etc.) ;
- Les copies de compréhension orale, compréhension écrite, *Use of english* (pour l'anglais) et expression écrite (pour l'anglais et l'espagnol)
- Les copies de compréhension orale, de compréhension écrite, d'expression écrite et le *Bewertungsbogen für den Prüfungsteil Schriftliche Kommunikation* (pour l'allemand)

Contacts utiles :

- Questions d'ordre pédagogique :

Allemand :

Madame Sabine BERGMANN, IA-IPR

Courriel : sabine.bergmann@ac-toulouse.fr

Anglais :

Monsieur Vincent GLENAT, IA-IPR

Courriel : vincent.glenat@ac-toulouse.fr

Madame Florence MOREAU-LOUAPRE, IEN EG

Courriel : florence.moreau-louapre@ac-toulouse.fr

Espagnol :

Madame Marie-Thérèse GARCES, IA-IPR

Courriel : marie-therese.garces@ac-toulouse.fr

- Questions d'ordre administratif :

Madame Juliette MEURISSE (bureau DEC3DNB)

Courriel : juliette.meurisse@ac-toulouse.fr

Je vous remercie de votre collaboration dans l'organisation de ces épreuves.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le directeur des examens et concours

SIGNÉ Laurent GINESTET

C.P.I.:

- Mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale,
- Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux d'anglais, espagnol et allemand